

Bordereau attestant l'exactitude des informations - BOBIGNY - 9301 - Documents comptables (B-S) - Dépôt le 18/06/2026 - 15232 - 2021 B 10041 - 903 301 901 - A.T.B

18 JUIN 2026

A.T.B

Société par actions simplifiée au

Capital de 3 000 euros

**Siège social : 25 AVENUE MARCEL CACHIN, 93120 LA
COURNEUVE**

903 301 901 R.C.S. Bobigny

15832

COMPTES ANNULES

Exercice 01 01 2025 AU 31 12 2025

Bilan Simplifié

ATB

Période du 01/01/25 au 31/12/25
Edition du 03/05/26
Devise d'édition EURO

ACTIF	Montant brut	Dépréciation	Montant net	Exercice précédent
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières				
ACTIF IMMOBILISÉ				

Stocks de mat. premières et approv.	1 000		1 000	800
Stocks de marchandises				
Avances et acompt. versés sur comm.				
Créances clients et comptes rattachés	3 785		3 785	6 685
Autres créances	1 213		1 213	1 131
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilité				
Charges constatées d'avance				
ACTIF CIRCULANT	5 998		5 998	8 616

TOTAL GÉNÉRAL	5 998		5 998	8 616
----------------------	--------------	--	--------------	--------------

PASSIF	Montant net	Exercice précédent
Capital social ou individuel	3 000	3 000
Écarts de réévaluation		
Réserve légale	300	300
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	2 943	3 993
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	(1 584)	(1 050)
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
CAPITAUX PROPRES	4 660	6 243

PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
---	--	--

Emprunts et dettes assimilées	808	9
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Fournisseurs et comptes rattachés	450	450
Dettes fiscales et sociales	81	1 915
Comptes courants d'associés		
Autres dettes		
Produits constatés d'avance		
DETTES	1 339	2 373

TOTAL GÉNÉRAL	5 998	8 616
----------------------	--------------	--------------

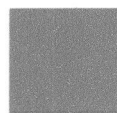
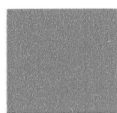
Compte de Résultat Simplifié

ATB

Période du 01/01/25 au 31/12/25
Edition du 03/05/26
Devise d'édition EURO

RÉSULTAT COMPTABLE	Export	Montant	Exercice précédent
Ventes de marchandises			
Production vendue de biens			
Production vendue de services		2 555	6 718
Production stockée			
Production immobilisée			
Subventions d'exploitation reçues			
Autres produits			
PRODUIT D'EXPLOITATION		2 555	6 718
Achat de marchandises [y compris droits de douane]			
Variation de stock de marchandises			
Achats de matières premières et approvisionnements			
Variation de stock [matières premières et approvisionnements]		(200)	(800)
Autres charges externes		4 037	7 393
Impôts, taxes et versements assimilés			
Rémunérations du personnel			
Charges sociales			
Dotations aux amortissements			
Dotations aux provisions			
Autres charges		1	1
CHARGES D'EXPLOITATION		3 837	6 594
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		(1 283)	124
Produits financiers			
Produits exceptionnels			
Charges financières			
Charges exceptionnelles		301	1 155
Impôts sur les bénéfices			19
BÉNÉFICE OU PERTE		(1 584)	(1 050)
RÉSULTAT FISCAL		Réintégrations	Déductions
Rémunérations et avantages personnels non déductibles			
Amortissements excédentaires et autres amortissements non déductibles			
Provisions non déductibles			
Impôts et taxes non déductibles			
Réintégrations diverses		301	
Abattement sur le bénéfice			
Déductions diverses			
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS			(1 283)
Déficit de l'exercice reporté en arrière			
Déficit antérieurs reportables			
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS			(1 283)

Détail des comptes



Détail des Comptes

ATB

Période du 01/01/25 au 31/12/25

Edition du 03/05/26

Devise d'édition EURO

© Sage - Sage 100 Etats comptables et fiscaux 19.14

Bilan Simplifié (2033A)				
	Net 31/12/2025	Net N-1 31/12/2024	Variation	
			En valeur	En %
ACTIF				
Actif Immobilisé				
Actif Circulant				
Stocks mat. premières	1 000,00	800,00	200,00	25,00
3150000 STOCK EQUIP ET MATERIEL BTP	1 000,00	800,00	200,00	25,00
Clients et comptes rattachés	3 785,00	6 685,00	-2 900,00	-43,38
4110000 CLIENTS	2 685,00	2 685,00		
4181000 CLIENT - FAC A ETABLIR	1 100,00	4 000,00	-2 900,00	-72,50
Autres créances	1 213,46	1 131,42	82,04	7,25
4455100 TVA A PAYER	62,04		62,04	
4456700 CREDIT DE TVA	879,00	859,00	20,00	2,33
4550000 COMPTE COURANT D'ASSOCIES	272,42	272,42		
Total II	5 998,46	8 616,42	-2 617,96	-30,38
Total général (I + II)	5 998,46	8 616,42	-2 617,96	-30,38
PASSIF				
Capitaux Propres				
Capital social ou individuel	3 000,00	3 000,00	0,00	
1010000 CAPITAL	3 000,00	3 000,00		
Réserve légale	300,00	300,00	0,00	
1061000 RESERVE LEGALE	300,00	300,00		
Report à nouveau	2 943,09	3 993,12	-1 050,03	-26,30
1100000 REPORT A NOUVEAU	3 993,12	3 993,12		
1190000 REPORT A NOUVEAU DEBITEUR	-1 050,03		-1 050,03	
Résultat de l'exercice	-1 583,58	-1 050,03	-533,55	-50,81
TOTAL I	4 659,51	6 243,09	-1 583,58	-25,37
Dettes				
Emprunts et dettes assimilées	807,95	8,60	799,35	9294,77
5120000 BANQUE	807,95	8,60	799,35	9294,77
Fournisseurs et comptes rattachés	450,00	450,00	0,00	
4010000 FOURNISSEURS	450,00	450,00		
Dettes fiscales et sociales	81,00	1 914,73	-1 833,73	-95,77
4440000 ETAT-IMPOTS SUR LES SOCIETES	81,00	81,00		
4455100 TVA A PAYER		1 833,73	-1 833,73	-100,00
TOTAL III	1 338,95	2 373,33	-1 034,38	-43,58
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	5 998,46	8 616,42	-2 617,96	-30,38

Détail des Comptes

ATB

Période du 01/01/25 au 31/12/25

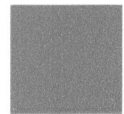
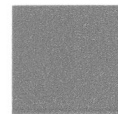
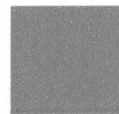
Edition du 03/05/26

Devise d'édition EURO

© Sage - Sage 100 Etats comptables et fiscaux 19.14

Compte Résultat Simplifié (2033B)				
	Net 31/12/2025	Net N-1 31/12/2024	Variation	
			En valeur	En %
A - RÉSULTAT COMPTABLE				
PRODUITS D'EXPLOITATION				
Production vendue de service	2 554,54	6 718,00	-4 163,46	-61,97
7060000 PRESTATIONS DE SERVICES	-2 900,00	4 000,00	-6 900,00	-172,50
7061000 PRESTATIONS DE SERVICES TVA 10%		1 819,00	-1 819,00	-100,00
7061100 PRESTATION 10%	5 454,54		5 454,54	
7062000 PRESTATIONS DE SERVICES TVA 20%		899,00	-899,00	-100,00
Total des pdts. d'expl. hors TVA (I)	2 554,54	6 718,00	-4 163,46	-61,97
CHARGES D'EXPLOITATION				
Variation de stock (mat. 1ère)	-200,00	-800,00	600,00	75,00
6035000 VARIATION STOCK EQUIP ET MATERIEL B	-200,00	-800,00	600,00	75,00
Autres charges externes	4 036,83	7 392,89	-3 356,06	-45,40
6040000 ACHAT D ETUDES ET DE PRESTATIONS		2 200,00	-2 200,00	-100,00
6050000 ACHAT DE MATERIEL POUR BTP	1 528,42	2 639,85	-1 111,43	-42,10
6062000 CARBURANT	67,25	757,41	-690,16	-91,12
6063000 ACHATS FOURNITURES ET PETIT EQUIPEM	135,00	128,41	6,59	5,13
6132000 LOCATIONS IMMOBILIERES	1 100,04	358,33	741,71	206,99
6227000 FRAIS D'ACTES ET DE CONTENTIEUX		97,54	-97,54	-100,00
6250200 RESTAURANT		40,71	-40,71	-100,00
6251000 AUTRES FRAIS DE DEPLACEMENT PEAGE-P		86,40	-86,40	-100,00
6270000 SERVICES BANCAIRES	1 206,12	1 084,24	121,88	11,24
Autres charges	0,66	1,09	-0,43	-39,45
6580000 CHARGES DIVERSES DE GESTION COURANT	0,66	1,09	-0,43	-39,45
Total des charges d'exploitation (II)	3 837,49	6 593,98	-2 756,49	-41,80
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	-1 282,95	124,02	-1 406,97	-1134,47
PRODUITS ET CHARGES DIVERSES				
Charges exceptionnelles (VI)	300,63	1 155,05	-854,42	-73,97
6712000 PENALITES AMENDES FISCALES ET PENAL	300,63		300,63	
6712101 AMENDES ET PENALITES		1 155,05	-1 155,05	-100,00
Impôts sur les bénéfices (VII)		19,00	-19,00	-100,00
6950000 IMPOTS SUR LES SOCIETES		19,00	-19,00	-100,00
2 - BÉNÉFICE ou PERTE	-1 583,58	-1 050,03	-533,55	-50,81
B - RESULTAT FISCAL				
Réintégrations				
Divers	300,63		-300,63	-100,00
Déductions				
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANT				
Bénéfice col. 1 Déficit col. 2	0,00	1 282,95	-1 282,95	-100,00
Déficits				
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS				
Bénéfice col. 1 Déficit col. 2	0,00	1 282,95	-1 282,95	-100,00

Annexe



Immobilisations - Amortissements

ATB

Période du01/01/25au 31/12/25

Edition du03/05/26

Devise d'éditionEURO

IMMOBILISATIONS	Montant début exercice	Augmentations acquisitions	Diminutions cessions	Montant fin exercice
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Terrains				
Constructions				
Inst. techniques et outillage industriel				
Inst. générales, agencements et divers				
Matériel de transport				
Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations financières				
TOTAL GÉNÉRAL				

AMORTISSEMENTS	Montant début exercice	Augmentations acquisitions	Diminutions cessions	Montant fin exercice
Immobilisations incorporelles				
Terrains				
Constructions				
Inst. techniques et outillage industriel				
Inst. générales, agencements et divers				
Matériel de transport				
Autres immobilisations corporelles				
TOTAL GÉNÉRAL				

Relevé des Provisions - Amortissements dérogatoires

ATB

Période du 01/01/25 au 31/12/25
Edition du 03/05/26
Devise d'édition EURO

RUBRIQUES	Montant début d'exercice	Augmentations dotations	Diminutions reprises	Montant fin d'exercice
Amortissements dérogatoires				
Autres provisions réglementées				
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES				
PROV. POUR RISQUES ET CHARGES				
Prov. pour dépréciation sur immo.				
Prov. pour dépréc./stocks et en cours				
Prov. pour dépréciation sur clients et comptes rattachés				
Autres provisions pour dépréciation				
PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION				
TOTAL GÉNÉRAL				

A.T.B
Société par actions simplifiée au
capital de 3 000 euros
Siège social : 25 AVENUE MARCEL CACHIN, 93120 LA COURNEUVE
903 301 901 R.C.S. Bobigny

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE-PRESIDENT

Le 22/05/2026, A 16 heures,

Monsieur AYAD Tahar,

Né le 21/04/1969 A SIDI AICH en Algérie, de nationalité algérienne,
Demeurant 25 AVENUE MARCEL CACHIN, 93120 LA COURNEUVE

Associé Unique ET Président de la société A.T.B,

Représentant l'intégralité des 3000 actions composant le capital social de la société,

I - A préalablement exposé ce qui suit :

En sa qualité de Président de la Société, Monsieur AYAD Tahar, Associé Unique, a établi et arrêté les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2025. La Société est une petite entreprise au sens de l'article L. 123-16 du Code de commerce et est donc dispensée de l'obligation d'établir un rapport de gestion, conformément aux dispositions de l'article L. 232-1 IV du Code de commerce modifié par la loi n° 2018- 727 du 10 août 2018.

I - A pris les décisions suivantes :

- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2025,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce,
- Rémunération du Président,
- Reprise des engagements souscrits pour le compte de la Société avant son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés,
- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIERE DÉCISION

L'Associé Unique approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2025, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes.

Cette décision est prise à l'unanimité.

DEUXIEME DÉCISION

L'Associé Unique décide d'affecter le déficit net comptable de l'exercice clos le 31/12/2025 s'élevant à 1 583.58euros de la manière suivante :

Origine :

Déficit de l'exercice, soit : 1 583.58euros

Affectation :

En Report à nouveau, soit : 1 583.58euros

Cette affectation aura pour effet de porter le montant du Report à nouveau à un solde créditeur de 1 359.51 euros.

Rappel des dividendes distribués :

Conformément à l'article 243 bis du Code général des impôts, il est précisé qu'il n'a pas été distribué de dividende au titre des trois derniers exercices.

Cette décision est prise à l'unanimité. TROISIEME

DÉCISION

L'Associé Unique déclare qu'aucune convention visée à l'article L. 227-10 du Code de commerce n'est intervenue au cours de l'exercice écoulé.

Cette décision est prise à l'unanimité.

QUATRIEME DÉCISION

L'Associé Unique constate qu'il n'a perçu aucune rémunération au titre de son mandat de Président, pour la période allant de la date du 01/01/2025 au 31/12/2025.

Cette décision est prise à l'unanimité.

CINQUIEME DÉCISION

L'Associé Unique décide, conformément aux dispositions de l'article L. 210-6 du Code de commerce, de reprendre au compte de la Société tous les actes et engagements souscrits en son nom préalablement à son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés, tels qu'ils figurent dans l'état annexé au présent procès-verbal.

Cette décision est prise à l'unanimité.

SIXIEME DÉCISION

L'Associé Unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette décision est prise à l'unanimité.

De tout ce que dessus, l'Associé Unique a dressé et signé le présent procès-verbal. Fait à LA

COURNEUVE, Le 22/05/2026

Monsieur AYAD Tahar

L'Associé Unique et Président

« Certifié conforme à l'original »

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Ayad', with a large, stylized flourish extending from the end of the name.

A.T.B
Société par actions simplifiée au
capital de 3 000 euros
Siège social : 25 AVENUE MARCEL CACHIN, 93120 LA COURNEUVE
903 301 901 R.C.S. Bobigny

PROPOSITION DE DECISION D'AFFECTATION DU RESULTAT DE L'ASSOCIÉ UNIQUE-PRESIDENT

DEUXIEME DÉCISION

L'Associé Unique décide d'affecter le déficit net comptable de l'exercice clos le 31/12/2025 s'élevant à 1 583.58euros de la manière suivante :

Origine :

Déficit de l'exercice, soit : 1 583.58euros

Affectation :

En Report à nouveau, soit : 1 583.58euros

Cette affectation aura pour effet de porter le montant du Report à nouveau à un solde créditeur de 1 359.51 euros.

Rappel des dividendes distribués :

Conformément à l'article 243 bis du Code général des impôts, il est précisé qu'il n'a pas été distribué de dividende au titre des trois derniers exercices.

Cette décision est prise à l'unanimité.

Monsieur AYAD Tahar

L'Associé Unique et Président

« Certifié conforme à l'original »



A.T.B
Société par actions simplifiée au
capital de 3 000 euros
Siège social : 25 AVENUE MARCEL CACHIN, 93120 LA COURNEUVE
903 301 901 R.C.S. Bobigny

TEXTE DES PROJETS DE DECISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE-PRESIDENT

PREMIERE DÉCISION

L'Associé Unique approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2025, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes.

DEUXIEME DÉCISION

LL'Associé Unique décide d'affecter le déficit net comptable de l'exercice clos le 31/12/2025 s'élevant à 1 583.58euros de la manière suivante :

Origine :

Déficit de l'exercice, soit : 1 583.58euros

Affectation :

En Report à nouveau, soit : 1 583.58euros

Cette affectation aura pour effet de porter le montant du Report à nouveau à un solde créditeur de 1 359.51 euros.

Rappel des dividendes distribués :

Conformément à l'article 243 bis du Code général des impôts, il est précisé qu'il n'a pas été distribué de dividende au titre des trois derniers exercices.

TROISIEME DÉCISION

L'Associé Unique déclare qu'aucune convention visée à l'article L. 227-10 du Code de commerce n'est intervenue au cours de l'exercice écoulé.

QUATRIEME DÉCISION

L'Associé Unique constate qu'il n'a perçu aucune rémunération au titre de son mandat de Président, pour la période allant de la date du 01/01/2025 au 31/12/2025.

CINQUIEME DÉCISION

L'Associé Unique décide, conformément aux dispositions de l'article L. 210-6 du Code de commerce, de reprendre au compte de la Société tous les actes et engagements souscrits en son nom préalablement à son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés, tels qu'ils figurent dans l'état annexé au présent procès-verbal.

SIXIEME DÉCISION

L'Associé Unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.